OUVRIER DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE

GESTION DES ESPACES NATURELS

RESTAURER LA NATURE, CONCRÈTEMENT

Sur les berges, dans les forêts ou les zones humides, l'ouvrier de génie écologique réalise des travaux qui restaurent les milieux naturels et favorisent la biodiversité. Un métier manuel, utile et tourné vers le terrain.

01 Ses missions

- Planter des haies et restaurer la végétation des berges.
- Créer des mares, refuges ou petits ouvrages écologiques.
- Débroussailler et entretenir les milieux sensibles.
- Lutter contre certaines espèces végétales invasives.
- Installer, sécuriser et nettoyer les chantiers.

02 Où exercer ?

- Entreprises de génie écologique ou de travaux paysagers.
- Collectivités et syndicats de rivières.
- Associations et gestionnaires d'espaces naturels.
- Chantiers en zones humides, forêts et cours d'eau.

03 Qualités essentielles

- Goût du travail physique et en plein air.
- Habileté manuelle et maîtrise des outils.
- Sens de l'observation et respect du vivant.
- Esprit d'équipe et autonomie sur chantier.
- Respect strict des règles de sécurité.

04 Accès au métier

- Accès possible dès le Bac Pro GMNF, selon recrutement.
- Pas de concours ni d'agrément général obligatoire.
- Habilitations ou formations requises pour certains engins, travaux ou interventions.
- Permis B souvent apprécié.

05 Se former à Valrance

- Bac Pro GMNF, parcours « Chasse & Faune Sauvage » ou « Fauconnerie et soins aux animaux ».
- Travaux de restauration, gestion des habitats, sécurité et conduite de chantier.
- Alternance pour apprendre auprès des professionnels.

06 Évoluer ensuite

- Devenir ouvrier qualifié puis chef d'équipe avec l'expérience.
- Se spécialiser en génie végétal ou restauration de cours d'eau.
- Poursuivre en BTSA GPN pour viser des postes de technicien.

07 À SAVOIR

Le génie écologique utilise des techniques de chantier pour restaurer ou préserver le fonctionnement des écosystèmes. L'ouvrier intervient à partir de consignes et de plans, souvent en équipe. Les travaux près de l'eau, avec des machines ou sur des milieux protégés peuvent être soumis à des règles et autorisations particulières.